FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION n°FranceAgriMer/SG/2018/10 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

La directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2018/02 modifiée du 21 février 2018 portant délégation de signature à certains agents du Secrétariat général,

DÉCIDE :

Article 1 :

La décision FranceAgriMer/SG/2018/02 modifiée susvisée est complétée par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, chef du service de l'Inspection générale et appui aux régions, pour tous les actes relevant des attributions du service « Inspection générale » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service pris sur le budget communautaire,
- tous les actes relatifs au fonctionnement du service pris sur le budget national dans la limite de 50 000 €. »

Article 2 :

Cette décision prend effet au lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 1er octobre 2018

Christine AVELIN

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30
www.franceagrimer.fr